Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-22_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	27	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-22

L'an 2026, le 16 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 10 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 10 avril 2026

Présents (27) : TROADEC Christian, Président

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULZENNEC Isabelle, CLOAREC Marie-Laure, FRAYSSE Alexandra, GUILLEMOT Hélène, JAOUEN Marie-Christine, KERDRAON Anne-Marie, LE GUEN Annie, LE LEON Isabelle, LEVENEZ Sophie, MOISAN Viviane, SANQUER Murielle

MM : BOUSSARD Paul, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, GOUBIL Didier, LE DU Patrice, MOROUX Cédric, NICOLAS Jean-Yves, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude, ROLLAND Rémi, TERNEL Matthis, THOMAS Mickael, URIEN Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : /

Absents: /

A été nommé secrétaire : Sophie LEVENEZ

D 2026-22 Demande de subvention Kreiz Breizh Elites

Rapporteur : Patrice LE DU

Le 10 janvier 2026 Poher Communauté a reçu une demande d'aide financière de l'association « Kreiz Breizh Elites ».

Depuis plusieurs années, Kreiz Breizh Elites organise une course cycliste de haut niveau sur le centre bretagne avec un impact économique et touristique. La 30ème édition de la course masculine se déroulera du 31/07 au 03/08 avec une arrivée à Carhaix le dimanche 02/08, la 8ème édition de la course féminine le 27/08 et la 6ème édition de la course handisport le 31/07.

Dans ce cadre, l'association sollicite l'aide de Poher Communauté à hauteur de 15 000 €.
En 2025, l'aide accordée était de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valident le montant proposé de 10 000 € ;**
- **Autorisent le Président à verser la subvention**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 17/04/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE